

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage 17 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

**Présents (17) :**

M.	LEBOUVIER	David
M.	ERARD	Joseph
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle

Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	ROY	Johann

**Absents excusés (6) dont (3) pouvoir :**

Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Monsieur Joseph ERARD.  
Madame DALLÉ Lorane a donné pouvoir à Monsieur David LEBOUVIER.  
Madame HELIES Karina donné pouvoir à Madame Valérie GEORGEAULT.  
Monsieur PRIGENT Joël.  
Madame CORNÉE Christelle.  
Monsieur LEMOINE Loïc.

**Absents (2) :**

Madame ROGER Ramatoulaye.  
Madame ANDRÉ BENOUAHADA Marine.

**Secrétaire de séance :**

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux :

-à désigner un secrétaire de séance : *Madame DESGUERETS Chrystèle est désignée secrétaire de séance.*

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux :

-pour ceux qui étaient présents lors de la réunion du 19 décembre 2024 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

***Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre est adopté à l'unanimité.***

***Ajout à l'ordre du jour :***

***Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.***

## ORDRE DU JOUR :

### Organisation des services et du personnel :

1. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
2. Mise à jour du tableau des effectifs au 24 janvier 2025

### Finances :

3. ZAC : vente d'un lot
4. Marché RESCOPERI : avenant n°1 au lot 1 « Gros-œuvre – VRD »

### Administration générale :

5. Adressage : dénomination des voies communales et lieux-dits

### Intercommunalité :

6. Rapport d'activité 2023 de Fougères agglomération
7. Rapport d'activité 2023 du SMICTOM du Pays de Fougères
8. Rapport d'activité 2023 du SDE35
9. Rapport d'activité 2023-2024 du réseau de secrétaires de mairie

### Décision du maire

Questions diverses.

#### **1. DCM2025.1.1 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Madame Gillette, adjointe référente à la commission « organisation des services et du personnel » rappelle qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

**Vu** le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 article 41,

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Vu** la délibération n° 2019.2.21 du 17.01.2019 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

**Vu** la délibération n°2023.11.118 du 07.12.2023 relatif à la révision du RIFSEEP,

**Considérant** les besoins du service espaces verts,

En conséquence, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 24 janvier 2025. La création de cet emploi vise à assurer les missions d'entretien et d'aménagement des espaces verts, de la voirie et des espaces publics en harmonie avec la politique de développement de la collectivité.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 5° du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

#### **DECIDE**

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique (cat. C) à temps complet au service espaces verts ;
- D'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants ;
- De modifier le tableau des effectifs au 24 janvier 2025 ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire et signer toute pièce administrative et comptable.

#### **INFORME**

- Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État ;
- Que le régime indemnitaire instauré par délibération n°2023.11.118 du 7 décembre 2023 est applicable.

## **2. DCM2025.1.2 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 24 JANVIER 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, article L542-2

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**Considérant ce qui suit :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois au vu de l'intégration des agents du SIRS par voie de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi que la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de catégorie C pour le service espaces verts à compter du 24 janvier 2025 :

- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 34/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 30/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 34/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'adjoint territorial d'animation à hauteur de 20,82/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial à hauteur de 15/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial à hauteur de 18,46/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial à hauteur de 34/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial à hauteur de 34/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial à hauteur de 30,43/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial ;

Ces emplois sont créés pour répondre aux besoins des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE**

- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 24.01.2025.

***Le tableau des effectifs est annexé à la présente délibération.***

N° de délib créant ou modifiant le poste	Dénomination	Catégorie	Temps complet / non complet	Temps de travail	Missions
<b>POSTES STATUTAIRES</b>					
2019.6.58	Attaché territorial	A	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Directeur Général des Services
2023.10.109					Coordinatrice des affaires scolaires
2024.3.30			TNC	24,5/35 <sup>ème</sup>	Coordinatrice des affaires scolaires
2023.9.76	Educateur de Jeunes Enfants	A	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Educatrice de jeunes enfants (service micro-crèche et RPE)
2023.9.91					Educatrice de jeunes enfants (service micro-crèche)
2023.5.34	Rédacteur principal de première classe	B	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Responsable des Ressources Humaines

2020.3.37	Rédacteur territorial	B	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Responsable du Service à la Population (accueil, état-civil, CCAS, élections)
2023.5.34				35/35 <sup>ème</sup>	Attendre recrutement Gestionnaire RH et comptabilité
2023.9.77	Auxiliaire de puériculture	B	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Auxiliaire de puériculture (service : micro-crèche)
2023.10.108	Animateur Territorial	B	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Responsable Pôle Enfance
2024.5.62					Directeur ALSH
2023.7.53	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Agent d'accueil
2020.6.63 2021.6.69			TNC	28/35 <sup>ème</sup>	Agent d'accueil
2023.8.63	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Gestionnaire des finances et de la commande publique
2022.4.49 2024.6.72 2024.11.130	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe		TNC	17.5/35 <sup>ème</sup>	vacant
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		TNC	14/35 <sup>ème</sup>	Chargée de communication
2023.10.110	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe		TC	35/35 <sup>ème</sup>	Gestionnaire RH et comptabilité
2024.5.65	Adjoint Administratif	C	TNC	28/35 <sup>ème</sup>	Gestionnaire RH
2022.10.123	Agent de maîtrise	C	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Responsable des espaces verts
2023.10.111	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TNC	15,28/35 <sup>ème</sup>	Agent polyvalent périscolaire
2023.10.112			TNC	4/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire
2019.3.31 2024.11.131	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	TC	35/35 <sup>ème</sup>	vacant
	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe		TC	35/35 <sup>ème</sup>	Responsable des services techniques
2024.11.122	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe		TNC	34/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire (ex SIRS)
2023.10.113 2024.11.129	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe		TNC	33/35 <sup>ème</sup>	Agent polyvalent périscolaire
2019.1.11 2025.1.1	Adjoint Technique Territorial	C	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Agents des services techniques
2021.6.72				35/35 <sup>ème</sup>	Agents des services techniques
2023.6.41				35/35 <sup>ème</sup>	Agents des services techniques
2019.1.11 2020.6.63				35/35 <sup>ème</sup>	Agents des services techniques

2024.6.71				35/35 <sup>ème</sup>	Agents des services techniques		
2022.2.16 2022.9.103 2023.8.66			TNC	31,05/35 <sup>ème</sup>	Agent polyvalent périscolaire		
2022.8.85 2022.9.103			TNC	28,15/35 <sup>ème</sup>	Agent polyvalent périscolaire		
2022.7.71 2023.8.67 2024.4.52			TNC	28,32/35 <sup>ème</sup>	Agent polyvalent périscolaire		
2022.8.85			TNC	15,05/35 <sup>ème</sup>	Agent polyvalent périscolaire		
2023.8.62 2024.4.53			TNC	7,34/35 <sup>ème</sup>	Agent polyvalent périscolaire		
2024.11.124			TNC	15/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire (ex SIRS)		
2024.11.125			TNC	18,46/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire (ex SIRS)		
2024.11.126			TNC	34/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire (ex SIRS)		
2024.11.127			TNC	34/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire (ex SIRS)		
2024.11.128			TNC	30,43/35 <sup>ème</sup>	Agent périscolaire (ex SIRS)		
2023.10.114 2024.4.51	Adjoint d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	19,77/35 <sup>ème</sup>	Agent d'animation		
20239.78			TC	35/35 <sup>ème</sup>	Directeur service ALSH		
2019.1.11 2022.9.103 2023.9.83	Adjoint Territorial d'Animation	C	TNC	35/35 <sup>ème</sup>	Agents d'animation périscolaire et ALSH		
2019.9.88 2023.9.82			TNC	35/35 <sup>ème</sup>			
2024.5.63			TC	35/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (service : ALSH)		
2024.5.64			TC	35/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (service : ALSH)		
2023.9.79			TNC	17,5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (service : ALSH)		
2023.9.80			TNC	17,5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (service : ALSH)		
2023.9.81			TNC	17,5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (service : ALSH)		
2023.9.84			TNC	17,5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (service : ALSH)		
2023.9.85			TNC	17,5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (service : ALSH)		
2023.9.86			TNC	17,5/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (service : ALSH)		
2024.11.123			TNC	20,82/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation (école ex SIRS)		
2023.9.87			Agent social Territorial	C	TC	35/35 <sup>ème</sup>	Agent social (service : micro-crèche)
2023.9.88					TNC	30/35 <sup>ème</sup>	Agent social (service : micro-crèche)
2024.6.73	TC	35/35 <sup>ème</sup>			Agent social (service : micro-crèche)		

2024.11.120	ATSEM ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	TNC	34/35 <sup>ème</sup>	ATSEM (école Vendel ex SIRS)
2024.11.121	ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC	30/35 <sup>ème</sup>	ATSEM (ex SIRS)
<b>POSTES CONTRACTUELS ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ (NON PERMANENT)</b>					
<b>CONTRAT DE PROJET</b>					
2022.2.20	Rédacteur territorial	B	TC		Chargée de coopération dans le cadre de la convention territoriale globale
<b>ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ</b>					
2023.7.51	Rédacteur principal de première classe	B	TNC	7/35 <sup>ème</sup>	Coordinatrice des affaires scolaires
2020.12.111	Adjoint Technique Territorial	C	TC		Agent polyvalent périscolaire
			TC		Agent polyvalent périscolaire
			TC		Agent polyvalent périscolaire
			TC		Agent polyvalent périscolaire
2023.9.89	Filière administrative / technique	A ou B	TNC	17,5/35 <sup>ème</sup>	Chargé de mission projet SDIE
2023.9.90					Agents recenseurs

### **3. DCM2025.1.3 ZAC DE LA PRAIRIE : VENTE D'UN LOT A UN ELU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le dossier de création de la ZAC de la Prairie par délibération du 8 février 2008 ;

**Vu** le dossier de réalisation de la ZAC de la Prairie par délibération du 17 février 2009 ;

**Vu** le budget Annexe de la ZAC de la Prairie ;

**Vu** l'avis de la commission urbanisme et habitat réunie le 14 avril 2022 ;

**Vu** la saisine de France domaine en date du 17 mai 2022 ;

**Vu** la saisine du Service des Impôts de Vitré en vue du calcul de la TVA sur marge,

**Vu** le code pénal et notamment son article 432-12,

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires sont illégales.

Considérant que l'objet de la délibération porte sur la cession d'un lot communal à Monsieur le Maire, il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné ce point ni participer au vote.

Sous la présidence de Monsieur Erard, première adjoint de la commune de Rives-du-Couesnon, le conseil municipal étudie la proposition de cession du lot à Monsieur le Maire.

Il est rappelé que le délit de prise illégale d'intérêt défini par l'article L.432-12 du code pénal stipule que :

*« Le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir et conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge de la surveillance, de l'administration, de la liquidation ou du paiement ».*

Le code pénal prévoit néanmoins des aménagements pour les petites communes. Ainsi, dans les communes de moins de 3 500 habitants, les maires, adjoints et conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire peuvent chacun traiter avec leur commune pour :

- le transfert de biens mobiliers ou immobiliers ou la fourniture de services, dans la limite d'un montant annuel de 16 000 €,
- acquérir une parcelle d'un lotissement communal pour y édifier leur habitation personnelle ou conclure des baux d'habitation avec la commune pour leur propre logement,
- acquérir un bien appartenant à la commune pour la création ou le développement de leur activité professionnelle.

Considérant que la population totale de Rives-du-Couesnon est arrêtée à 2973 habitants (population de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, recensement INSEE réalisé en 2024), la transaction immobilière rentre dans le cadre du régime dérogatoire du code pénal.

La manifestation d'intérêt de Monsieur le Maire porte sur le lot n°6 de la ZAC de la Prairie située à Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, d'une surface de 535 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrale YB 164).

Les modalités de commercialisation du lot sont les suivantes :

n° du lot	superficie en m <sup>2</sup>	Surface plancher Max en m <sup>2</sup>	Références cadastrales	Prix/m <sup>2</sup> HT	Prix/m <sup>2</sup> TTC (TVA sur marge)	Prix HT	Prix TTC
1-06	535	195	YB 164	91,59 €	<b>108,93 €</b>	49 000,00 €	58 277,84 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**DE VALIDER** la vente du lot n°6 de la ZAC de la Prairie d'une valeur de 49 000 € HT soit 58 277,84 € TTC à Monsieur le Maire ;

**D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

#### **4. DCM2025.1.4 MARCHE RESCOPERI : AVENANT N°1 AU LOT 1 « GROS-ŒUVRE – VRD »**

Monsieur Le Maire rappelle que le lot n°1 « Terrassement Gros-Œuvre » a été attribué à l'entreprise CHANSON de Chateaubourg pour un montant de 523 873,16 € HT.

Il informe que des terrassements complémentaires vont être nécessaires. En effet, même si en théorie ils ne paraissent pas nécessaires dans l'immédiat, après réalisation des premiers terrassements, l'entreprise CHANSON s'est rendu compte que ne pas réaliser ces compléments rendrait impossible le chantier à tout point de vue.

Il est proposé au conseil les ajouts suivants :

- Terrassement à l'arrière du bâtiment I, le terrain naturel étant trop haut il empêche en l'état de réaliser les travaux sur le pignon, menuiseries extérieures (portes) ;
- Terrassement à l'avant coté amphi, les approvisionnements ne sont pas possibles en l'état notamment pour l'ascenseur et les corps d'états secondaires. Il faut un accès véhicule en pied de bâtiment.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

**Vu** les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2024.6.75.1 du conseil municipal en date du 4 juillet 2024, portant sur l'attribution du lot 1



« Terrassement Gros-Œuvre » du marché public RESCOPERI phase 1-travaux à l'entreprise CHANSON, 3 rue de la Haye Fonteny -35520 CHATEAUBOURG pour un montant total de 523 873,16 € HT soit 628 647,79 € TTC,

**Vu** la proposition d'avenant en plus-value reçue en mairie par l'entreprise titulaire du lot 1 d'un montant de 11 240,82 € HT,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cet avenant dont les modalités sont définies comme suit :

Montant du marché initial HT	523 873,16 €
Avenant n°1 HT	<b>11 240,82 €</b>
Nouveau montant HT du marché	535 113,98 €
TVA à 20 %	107 022,79 €
Montant TTC	642 136,77 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**VALIDE** l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise CHANSON, 3 rue de la Haye Fonteny, 35520 CHATEAUBOURG pour un **montant de 11 240, 82 € HT soit 13 488,98 € TTC.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

#### **5. DCM2025.1.5 ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES ET LIEUX-DITS**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**ADOpte** les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Type de voie	Article	Libellé voie / Dénomination Directrice	Quartier	Localité
Résidence	des	Acacias	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue		Ange Richer	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Artisans	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	L'	Aubussonnais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	de l'	Aumône	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Aunays	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Barberie	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Bas Champ	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Bas Chantier	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Bas Chemin	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Bas Montchevron	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Bas Refour	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	du	Bas Saint-Marc	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Basse Corbinais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Basse Cotellerais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Basse Fonderie	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
		Beaulieu	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Beaumont	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Beauregard	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bécaudière	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bélinière	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de	Bellevue	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Benay	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Béruchotière	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bertais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Biardais	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bigotière	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Billardière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Blanchais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Blot	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bodinière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Bois Guillaume	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Bois Roux	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Bordeaux	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bosselais	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bouchais	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Bouchard	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Bouillons	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Boulais des Marolles	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bourgaignère	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Bernangère	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Brosse	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	des	Bruyères	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Place	du	Calvaire	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Célinais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Allée	des	Cercliers	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Champ Blanc	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Champ Dolent	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON

	Le	Champ des Bois	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Champ du Pont	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Champ Maure	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Champ Penaut	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Champs Hauts	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	des	Charmes	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Résidence	des	Châtaigniers	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Châtelet	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Allée	des	Chaumiers	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Chaumière	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Chauvelais	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Chêne de Mi-Voie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Chènerue	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Résidence	des	Chênes	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Chênaïs Gontier	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Chênaïs Hamard	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Choletière	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Choral	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Claies	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Cléménçais	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Clos de la Rallière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Clos du Gué	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Clos Fleuri	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Clos Rivière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Cohonnais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Combourtillé	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Communaux	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Résidence	du	Cordonnier	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
		Cornillé	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Cotantinois	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Couasmière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Coudray	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Couesnon	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Cour Picard	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de	Courbaud	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Courettes	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Coutardais	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue		Croix de l'Union	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Croslais	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Désert	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Desnerie	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Dobiais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	du	Domaine	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Domaine de la Fosse	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Écoles	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	L'	Écotais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	L'	Écussec	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de l'	Église	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	L'	Épine	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	L'	Épinette	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON

	Les	Érables	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Estuaires	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Everre	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Fauvelière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de la	Fenotière	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Feuvre du Désert	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de la	Forge	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Fosse	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Four	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Frangeolière	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Fréheudière	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Fresches	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Freslière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Frêne	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Fretay	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Chemin	des	Fruitiers	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Galardièrre	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Galifertièrre	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Gandonnais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Gannerais	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Gatz	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Gautrais	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Général	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue		George Sand	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Gilbertière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Gingomais	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
		Girondelle	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de la	Goupillèrre	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Grand pré	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Grandes Chambrettes	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Grange	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Gravelle	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Grenouillèrre	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
		Grinier	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Grosse Roche	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Gruère	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Guillardière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Guillerie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Haut Chantier	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Haut Chemin	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Haut de la Noé	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Haut du Champ	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Haut Montchevron	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Haut Potanger	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Haut Refour	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Haute Corbinais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Haute Cotellerais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Hautes Rues	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Haye	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Héllinai	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON

	La	Héloire	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Houssaye	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Jacoterie	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Résidence		Jeanne Bohec	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue		Jean Moulin	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Jouardais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Jouardière	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Juhellerie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Louverais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Lambas	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Lande Bergère	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Lande de Chienné	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
		Lessard	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Landes Villeneuve	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Las Palmas	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Launay	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Launay Saint-Jean	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	des	Lierres	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Liloire	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Logis de Blot	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Logis de la Dobiais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Louages	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue		Louise Michel	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Impasse		Louis Pasteur	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Machepas	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Maigresset	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de la	Mairie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Maison Neuve	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Mancellière	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Manchais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Manoir	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Rue		Marcel Trémion	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Mare	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Mare Maigre	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse		Mare Morin	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Mare Ribois	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Mazure	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Mée	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Ménardais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Mennerais	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Ruelle	des	Mérovingiens	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Mesnil Bâton	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Mesnil Cochet	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Métairie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Meule	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Meunier	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Route	de	Mézières	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Mignonnerie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Molans	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
		Monfouchés	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON

Rue	de la	Monnaie	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Morinai	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Motais	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Motte	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Résidence	des	Mouettes	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Moulin	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Moulin de Blot	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Moulin de Vendel	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Moulin du Houx	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Moulin du Général	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Moulin du Pont	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Moulin Neuf	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Moussardière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue		Nationale	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Noës	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue		Nominoë	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Panloup	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Pâqueraie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Pâquerais du Moulin	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Paronnière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Pâtis Buret	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Penthière	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
		Pérouzel	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Petit Pré	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Petite Bernangère	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Petites Chambrettes	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Petites Rues	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Ruelle	de la	Piéta	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Pigeonnière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Pinsonnière	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Pissot	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Hameau	de	Plaisance	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Plesse	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Plessix	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
		Poirier	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Pommiers	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Poncet	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Pont du Val	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Pont Neuf	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Porterie	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Portes	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Potanger	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Poupinai	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de la	Prairie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Prés	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	du	Presbytère	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	
Rue	des	Quatre Vents	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Rabonnais	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Chemin	des	Randonneurs	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON

	La	Rallière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Réage	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	du	Relais	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Renardiens	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	de	Rennes	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Reudet	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Rivière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Roche	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Rocher	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Rocher Cupif	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
		Roc Martin	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Romarin	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Roseraie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Allée	des	Rosiers	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Rouelle	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Rues	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
Route	de	Saint-Martin	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue		Saint-Nicolas	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
		Saint-Pierre	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Sibaudais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Place		Simone Veil	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Sous-Bois	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Sports	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Stade	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
		Sur le Moulin	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Tannerie	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Allée	des	Tanneurs	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Terbot	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Térobot	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Tertre	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Les	Thébaudières	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
		Thélossay	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Place	des	Tilleuls	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
Allée	des	Tisserands	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Touche	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Ruelle	du	Tram	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse	du	Tramway	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Trourie	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Vallée Chesnais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Vallon Saint-Martin	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	des	Vanniers	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Vaujuais	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	Le	Vaumartin	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Veillardière	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Vent d'Ouest	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Rue	du	Verger	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
Impasse		Victor Hugo	SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	RIVES-DU-COUESNON
	La	Vignonnais	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Vilaune	SAINT-MARC-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
	La	Villalant	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON

	La	Villaye	VENDEL	RIVES-DU-COUESNON
	La	Ville en Bois	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON
		Ville Neuve	SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	RIVES-DU-COUESNON

#### **6. DCM2025.1.6 RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE FOUGERES AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire rend compte de ce rapport d'activités qui fait le point sur les projets et les activités de Fougères Agglomération en retraçant les principales décisions et réalisations intervenues au cours de l'année 2023.

Le rapport a été transmis par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Ce rapport reste consultable en mairie par le public.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

#### **7. DCM2025.1.7 RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES**

Monsieur le Maire rend compte de ce rapport d'activités qui fait le point sur les projets et les activités du Syndicat Mixte des ordures ménagères du Pays de Fougères en retraçant les principales décisions et réalisations intervenues au cours de l'année 2023.

La version synthétique a été présentée aux élus.

Le rapport complet reste consultable sur le site du SMICTOM de Fougères.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

#### **8. DCM2025.1.8 RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SDE35**

Monsieur le Maire rend compte de ce rapport d'activités qui fait le point sur les projets et les activités du Syndicat Départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine en retraçant les principales décisions et réalisations intervenues au cours de l'année 2023.

La version synthétique a été présentée aux élus.

Le rapport complet reste consultable sur le site du SDE35.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

#### **9. RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU RESEAU DE SECRETAIRES DE MAIRIE**

Ce point est retiré. Il sera présenté de nouveau à réception du rapport.



## DECISIONS DU MAIRE :

### 1- DCM2024/33.1 du 09/10/2024 étude de faisabilité CCI (régularisation)

- Considérant le besoin d'accompagnement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement de projet commercial dans le bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, Monsieur le maire décide de retenir le devis de la CCI 35, domiciliée parc d'activités de la Grande Marche, 4 rue Claude Bourgelat, CS80612 Javené, 35306 Fougères, pour un montant total de 3655 € HT soit 4386 € TTC.

### 2- DCM2025/1 du 13/01/2025 Acquisition d'un sèche-linge micro-crèche

- Considérant la nécessité d'acquérir un sèche ligne pour la micro-crèche de Saint-Jean-sur-Couesnon, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, Monsieur le Maire décide de retenir le devis l'entreprise POMMEREUL, domiciliée ZAC la Meslais, 3 rue Théodore Levannier, 35133 Lécousse pour un montant total 749,91 € HT soit 899,89 € TTC.

### 3- DCM2025/2 du 13/01/2025 Acquisition d'une tronçonneuse

- Considérant la nécessité d'acquérir une tronçonneuse pour les services techniques de la commune de Rives-du-Couesnon, Monsieur le Maire décide de retenir le devis l'entreprise LESSARD Motoculture, domiciliée ZA Lessard, Saint-Jean-sur-Couesnon 35140 RIVES-DU-COUESNON, pour un montant total de quatre cent cinquante euros HT (450.00€) soit cinq cent quarante euros TTC (540.00€).

### 4- DCM2025/2.1 du 13/01/2025 Acquisition d'un ordinateur portable pour la direction de l'école de Saint-Marc-sur-Couesnon

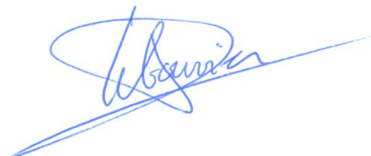
- Considérant la nécessité d'acquérir un ordinateur portable de direction pour l'école de Saint-Marc-sur-Couesnon commune déléguée de Rives-du-Couesnon, Monsieur le Maire décide de retenir le devis l'entreprise LDLC , domiciliée 2 rue des Erables, CS 21035, 69578 LIMONEST Cedex, pour un montant total de sept cent quarante-et-un euros et cinquante-huit centimes HT (741.58€) soit huit cent quatre-vingt-neuf euros et trente-neuf centimes TTC (889.39€).

## Questions diverses

La séance est levée à 23h10

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 20 février 2025 à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,  
Chrystèle DESGUERETS

